

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 15

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du samedi 13 avril 1946, à
9 h. 15 du matin, à l'Hôtel Schweizerhof, à Berne.

3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la société depuis la dernière assemblée des délégués.

(Suite ¹).

f) Secrétariat.

Le secrétariat a dû de nouveau faire face à un gros travail, durant ces six derniers mois. En raison de l'extension constante de l'activité de la S. I. A., de l'accroissement de l'effectif des membres, et aussi de l'importance de la Société dans la vie publique du pays, de nouvelles tâches sont venues sans cesse et ont exigé du personnel un labeur intense.

Comme on le constate aussi à la lecture des comptes, l'édition des normes S. I. A. a continué à se développer d'une façon réjouissante; cela n'est pas sans demander beaucoup de travail au personnel, car il s'agit généralement de petites commandes qui affluent de tous les coins de la Suisse.

La liste des membres a paru sous un format qui a nécessité une nouvelle impression et une nouvelle disposition de la liste.

Le secrétariat a dû pourvoir à la réimpression de diverses normes, et, notamment, des projets qui sont présentés à l'assemblée des délégués de ce jour; elle a dû faire face à une correspondance toujours croissante, donner des renseignements à tous ceux qui emploient nos normes, préparer de nombreux rapports, produire des expertises, etc. etc.

Nous remercions chaleureusement le personnel du secrétariat pour sa collaboration active et dévouée, en particulier M^{lle} Zimmerli, qui, malheureusement nous quitte aujourd'hui, après cinq années d'activité féconde.

En terminant, le Comité central a l'agréable devoir de remercier du cœur tous les membres qui se sont dévoués pour la Société, soit comme membre, soit comme président d'une des nombreuses commissions de la S. I. A. La Société dépend du concours personnel de ses membres et espère pouvoir compter toujours sur ce concours.

M. M. Kopp, président, remercie le secrétaire pour son intéressant rapport.

M. R. Eichenberger, ingénieur, tient à dire que les considérations émises dans le rapport, notamment celles qui traitent des questions économiques, expriment seulement l'opinion personnelle du secrétaire central.

M. P. Sarasin, architecte: On ne doit pas trop tenir compte des répercussions que peut avoir l'étude de la protection des titres sur le plan international. C'est sur le plan suisse qu'une solution doit être trouvée le plus rapidement possible, et cela indépendamment d'une convention internationale. C'est surtout les architectes qui demandent une solution dans le plus bref délai, par exemple comme celle qui existe dans le canton de Vaud.

M. Dr M. Angst, directeur: Le Comité central partage cette manière de voir et fera son possible pour arriver à une solution suisse, quitte à entreprendre ensuite les démarches avec l'étranger.

M. E. Wylemann, ingénieur, propose de renouveler la commission de la protection des titres.

M. H. Härry, ingénieur, estime également qu'une position d'attente dans la question de la protection des titres n'est pas de mise et demande que l'on cherche d'abord une solution

suisse; on pourra prendre ensuite le contact avec l'étranger. Ce n'est pas la faute de la commission, si les tractations n'ont pas abouti jusqu'à présent à un résultat positif.

M. P. Soutter, ingénieur, voudrait aussi que l'on résolve sur le plan suisse et dans le plus bref délai la question. Mais cette solution doit être envisagée dans le cadre international. Les rapports juridiques concernant la création d'une chambre technique ne sont parvenus que récemment. Les conclusions du rapport d'activité s'accordent sur le fond avec les avis exprimés.

M. M. Kopp, président: Le Comité central poursuivra l'étude de la protection des titres dans le sens des suggestions présentées.

4. Approbation des comptes de l'exercice 1945 et du budget pour 1946; fixation de la cotisation annuelle pour 1946.

M. A. Rölli, ingénieur: Les comptes et le budget ont été présentés aux délégués. Les recettes sous «I. Cotisations des membres» ont passablement augmenté, grâce aux nombreuses admissions de nouveaux membres. Il y a eu ensuite un accroissement sensible des recettes sous «VII. Edition», ce qui est dû au développement réjouissant de la vente des normes. Heureusement les comptes ne présentent pas de déficit, mais au contraire un modeste boni. Le Comité central propose de maintenir à 15 fr. la cotisation pour 1946, afin que la S. I. A. puisse assumer ses tâches de guerre et d'après-guerre, et aussi pour qu'elle ne dépende pas trop de la vente des normes. M. Rölli demande que l'on approuve les comptes de l'exercice 1945 et le budget pour 1946 et que l'on fixe à 15 fr. la cotisation annuelle.

M. H. Härry: La section de Berne se voit obligée de réclamer contre la pratique des mises en réserves; par ce moyen on dissimule les bons résultats. S'il faut faire des mises en réserve, on devra donner des précisions sur ces prélèvements, en les faisant figurer comme recettes dans le nouvel exercice, avec les dépenses correspondantes. La balance des comptes doit être obtenue par voie budgétaire; elle ne doit pas être faite au moyen de prélèvements pour mise en réserve. Ces mises en réserve ne se justifient qu'exceptionnellement pour l'exécution de certaines tâches. La section de Berne ne propose pas de modifications, mais demande que l'on tienne compte de son observation lors de l'établissement des comptes et du budget du prochain exercice.

Les excédents devraient être affectés aux différents fonds, par exemple au fonds de pension du personnel, au fonds de la maison des ingénieurs et des architectes, etc.

La section de Berne ne fait pas d'objection au budget. Elle estime seulement que les dépenses prévues sous les rubriques «18: Achats» et «32: Matériel de bureau» sont trop élevés.

Quoique le résultat financier de l'exercice 1945 soit très favorable, la section de Berne propose de maintenir la cotisation pour 1946 à 15 fr. Premièrement, en comparaison d'autres associations professionnelles, la cotisation de la S. I. A. est très modeste, et secondement, le maintien de la même cotisation permettra de prélever sur les bonis d'exercice des sommes plus considérables en faveur des fonds qui pourraient être alimentés davantage.

La section de Berne estime qu'il est plus important de donner à la S. I. A. les moyens de remplir sa tâche en temps utile que de réduire la cotisation. Pour l'exécution et la préparation de certains travaux, on devrait pouvoir faire appel à d'autres collègues, pour décharger le secrétaire central. Les dépenses ne sont payées que pour leur moitié par les cotisations, le solde est couvert par l'édition des normes, dont le produit reste toujours un élément incertain. C'est

¹ Voir Bulletin technique du 6 juillet 1946, p. 185.

pour toutes ces raisons que la cotisation ne doit pas être réduite.

La section de Berne soutient donc la proposition du Comité central de maintenir à 15 fr. la cotisation annuelle et demande que l'on tienne compte de ses observations pour la gestion des comptes et pour l'emploi des excédents.

M. W. Jegher, *ingénieur*, soutient vivement la section de Berne au sujet des mises en réserves. L'Association des anciens élèves de l'E. P. F. avait utilisé le même procédé. Il s'en est suivi un manque de clarté dans les comptes, à la suite duquel l'association a décidé de renoncer dans la mesure du possible à faire des prélèvements pour mise en réserve. Il recommande à la S. I. A. de suivre cet exemple.

M. O. Richner, *ingénieur*, développe les propositions de la section d'Argovie tendant à réduire de deux ou trois francs la cotisation de membre et à relever de 30 à 35 ans l'âge jusque auquel la cotisation est réduite de moitié. La section Argovie se voit obligée d'augmenter la cotisation de section et ne croit pas pouvoir l'obtenir de ses membres à moins que, comme elle le propose, elle n'élève la cotisation de section du même montant dont la cotisation de la société sera abaissée. En outre, M. Richner attire l'attention sur les difficultés qu'éprouvent les diplômés à se créer avant leur 35^e année une existence suffisamment assurée pour leur permettre d'entrer dans une association professionnelle et de payer la cotisation afférente.

Quoique le Comité central ne soutienne pas ces propositions, M. Richner estime que l'effectif des membres serait notablement augmenté si l'on abaissait la cotisation centrale. Pour avoir plus de membres, les sections doivent augmenter leur propagande de recrutement, travailler et dépenser davantage; c'est pourquoi elles devraient avoir une plus grande part aux recettes de la société centrale. Les propositions de la section d'Argovie devraient donc être examinées.

M. A. Rolli, *ingénieur*, revient sur les explications au sujet des comptes et du budget.

1. *Prélèvements* : Le prélèvement de 4000 fr. en faveur de l'Edition a été prévu pour la couverture des gros frais de l'impression des nouvelles normes de 1946.

En ce qui concerne les prélèvements pour les expositions de Londres et de Paris, il s'agit d'une dépense exceptionnelle qu'on ne pouvait pas inscrire dans le budget sans en rompre l'équilibre.

2. *Dépenses de bureau* : Sous la rubrique des achats et du matériel de bureau, on a inclus la somme nécessaire à l'achat d'une machine à calculer pour le secrétariat.

3. *Propositions relatives à la cotisation* : Il est évident qu'une petite section a plus de peine qu'une grande, à couvrir ses dépenses par les cotisations, mais, malgré cela, elle doit pouvoir le faire. En ce qui concerne le recrutement de membres, la section d'Argovie devrait attirer spécialement l'attention sur les nombreuses tâches que la S. I. A. est appelée à remplir; par là on arrivera certainement à éveiller l'intérêt pour notre société. La S. I. A. ne peut pas se passer d'une cotisation de 15 fr., d'autant plus qu'elle doit toujours faire face à de nouvelles tâches et que la cotisation de 15 fr. n'a plus été augmentée depuis 1941, contrairement à ce qui se passa lors de l'autre guerre où la cotisation a été augmentée jusqu'à 20 fr.

Quant à l'élévation à 35 ans de la limite d'âge jusque auquel il ne sera perçu que la moitié de la cotisation annuelle, M. Rolli estime qu'une telle mesure n'est pas opportune. Si les étudiants ont perdu des années pendant la guerre avant d'arriver au diplôme et de pouvoir gagner leur vie, tout cela changera de nouveau avec la fin des relèves de

mobilisation. A part cela, il en résulterait de nouveau une diminution des recettes, fait qu'il faut absolument éviter.

Le Comité central propose donc, comme il l'a déjà expliqué, d'écarter les deux propositions de la section d'Argovie.

M. H. Conrad, *ingénieur* : La section des Grisons, qui ne compte que quelques membres de plus que la section d'Argovie, ne peut pas non plus soutenir les propositions de cette dernière section. La section des Grisons doit vaincre certainement de plus grandes difficultés encore que la section d'Argovie; il suffit de signaler que la plus grande partie des conférenciers viennent du Plateau suisse et que de ce chef les frais de voyage sont plus élevés que dans les régions basses de la Suisse. Cependant le budget de la section des Grisons, avec cent cinq membres, a toujours été équilibré au moyen d'une cotisation de 8 fr. M. Conrad croit que la section des Grisons ne perdrait aucun membre par suite de l'augmentation à 10 fr. de la cotisation de section. Il s'agit seulement de savoir si les techniciens dont il sera question, auront intérêt à rester dans leur organisation. M. Conrad souligne encore que parmi les membres de la section des Grisons, il y en a peu seulement qui habitent Coire et malgré cela, ils demeurent fidèles à la société. Aucune section ne perdrait de membres à cause d'une petite différence dans le montant de la cotisation.

M. G. Gruner, *ingénieur* : La section de Bâle a abordé également le problème de l'augmentation de la cotisation et a fait alors une comparaison des cotisations de toutes les sections de la S. I. A. Elle a montré que ces cotisations varient entre 5 et 12 fr. La section d'Argovie se trouve plutôt à l'échelon inférieur. Le comité de la section bâloise n'a pas pu se mettre d'accord sur cette question et a décidé de se réserver la liberté de vote. Une grande partie de la section estime toutefois que la proposition du C. C. relative au maintien de la cotisation doit être soutenue.

Pour ce qui a trait à la seconde proposition de la section d'Argovie, la section de Bâle la soutiendra, parce qu'elle lui paraît équitable.

M. P. Zuberbühler, *ingénieur*, signale que cette proposition nécessiterait une modification des statuts, notamment l'article 50. Une prochaine assemblée des délégués serait donc appelée à approuver cette révision.

M. H. Wüger, *ingénieur*, tient à présenter une proposition non pas comme représentant de la section de Zurich, mais à titre personnel. Il a cherché depuis des années à attirer des membres (ingénieurs-électriciens et ingénieurs-mécaniciens) dans la section, et il s'est heurté également à de grandes difficultés à cause des prestations financières. M. Wüger propose d'ajourner la question et d'examiner l'éventualité d'une nouvelle réglementation, par la création de différentes catégories de membres. Les ingénieurs-mécaniciens et les ingénieurs-électriciens devraient être considérés autrement que les autres membres, attendu que la plupart d'entre eux sont membres de l'Association suisse des électriciens et qu'ils ont ainsi deux cotisations à payer. Eventuellement on pourrait faire aussi une distinction entre les membres propriétaires de bureaux et les autres.

M. M. Kopp, *président*, remercie pour les propositions faites et passe au vote sur les propositions de la section d'Argovie.

La proposition de la section d'Argovie pour une réduction de la cotisation de 2 fr. au maximum est rejetée à une grande majorité.

Le Comité central accepte ensuite la motion de la section d'Argovie tendant à reporter de 30 à 35 ans l'âge jusqu'auquel la cotisation centrale est diminuée de moitié, et fera

l'étude de cette demande. Une proposition à ce sujet sera éventuellement présentée plus tard à une assemblée de délégués, à titre de modification de statuts.

Là-dessus, les comptes et le budget sont approuvés à l'unanimité par les délégués.

(A suivre).

ASSOCIATION SUISSE DES INGÉNIEURS-CONSEILS (A. S. I. C.)

Communiqué.

Ce groupement a tenu à Bâle, le 15 juin 1946, son assemblée générale.

Au conseil de direction, M. H. Meier (Zurich), président sortant de charge après plusieurs années d'activité, est remplacé par M. W. Groebli (Zurich); le secrétariat est confié à M. W. Naegeli (Winterthour). En outre, M. H. Blattner membre démissionnaire du comité est remplacé par M. P. Kipfer (Berne).

Après liquidation des affaires courantes, l'assemblée générale s'est occupée de la reprise des relations internationales dans le cadre de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (F. I. D. I. C.) qui envisage une assemblée de délégués pour cet automne en Hollande, ainsi que d'une participation au Congrès technique de Paris.

À nouveau, les questions d'honoraires sont revenues en discussion, en particulier en ce qui concerne l'ajustement des traitements des employés en fonction de renchérissement de la vie.

La réunion a été agrémentée par des visites des installations d'incinération des ordures et des Salines du Rhin à Schweizerhalle.

DIVERS

L'aménagement de chutes d'eau en Espagne.

D'une note aimablement communiquée par M. H. E. Gruner, ingénieur-conseil à Bâle, nous tirons les renseignements suivants (Réd.) :

En Espagne, l'année 1946 verra la construction d'usines hydro-électriques d'une puissance de 130 000 kVA, avec une production moyenne annuelle de 300 millions de kWh.

Pendant les deux années suivantes, la puissance augmentera de 400 000 kVA, avec une production annuelle moyenne de 1500 millions de kWh. Ces chiffres représentent une augmentation de 40 % de la production par rapport à l'année 1943. On peut estimer que l'année 1952 accusera une augmentation de 1 million de kVA avec une production de 8000 millions de kWh. L'exécution de ce programme demandera un investissement de 5000 millions de pesetas, qui seront à dépenser au rythme de 800 millions par an.

La construction des bassins d'accumulation se fait en partie par l'Etat, tandis que l'exploitation des chutes au pied des barrages est concédée à des sociétés privées. Ces bassins servent en même temps de réserve pour l'irrigation du pays.

Le réseau électrique doit être complété par des installations thermiques et par la construction de lignes de transport à travers le pays.

Ce programme demande la collaboration des différentes entreprises électriques, qui se réuniront, dans ce but, à la Société *Unidad Electrica S. A.* (U. N. E. S. A.).

Le tableau ci-dessous donne le nom et la hauteur des barrages qui sont actuellement en construction en Espagne. Ce tableau montre qu'il s'agit de barrages de hauteur importante,

construits en partie par l'Etat ou par des services publics, en partie par des Sociétés privées.

Des règles strictes n'existent pas pour la construction des barrages en Espagne. L'ingénieur doit s'en tenir aux règles connues de la construction des barrages, mais la question de la forme, soit barrage de gravité, barrage à évidement, barrage arqué, reste de son ressort. Il n'existe aucune prescription au sujet de la largeur de la crête, de la sous-pression qu'il faut introduire dans les calculs, etc. Ces questions sont résolues par l'ingénieur d'après les conditions géologiques et en considération des derniers progrès de la technique. La construction du déversoir demande une attention toute spéciale dans ces pays méridionaux où les précipitations extraordinaires créent des crues dépassant toute prévision. Cette question est donc très étudiée en Espagne, surtout après les expériences critiques du barrage de l'Esla, barrage de 80 m de hauteur.

L'ingénieur espagnol aime à laisser déverser la crue sur le barrage en étudiant soigneusement la forme du déversoir et du bassin pour la destruction de l'énergie. Ces constructions sont généralement étudiées dans le laboratoire d'hydraulique de l'Escuela de Caminos, Puertas y Canales, à Madrid.

Société propriétaire	Nom du barrage	Rivière	Hauteur du barrage
<i>Estado espanol</i>	Entrepénas	Tajo	71 m
	Buendia	»	70 m
	Cijara	Guadiana	75 m
	Puerto-Pena	»	35 m
	Alarcon	Jucar	65 m
	Benageber	Turia	75 m
	Reinosa	Ebro	45 m
	Linares	Riaza	28 m
	Palmares	Canamares	55 m
	Vado	Jarama	70 m
<i>Ayuntamiento de Sevilla</i>	La Minilla	Ribera de Huelva	55 m
<i>Ayuntamiento de Vitoria</i>	Vilarreal	Albina	30 m
<i>Ayuntamiento de Toledo</i>	Torcon	Torcon	22 m
<i>Canal Isabel II</i>	Lozoya	Lozoya	70 m
<i>Union Electrica madrilenia</i>	Almoguera	Tajo	15 m
	Zorita	»	15 m
<i>F.E.N.O.S.A.</i>	Las Conchas	Limia	42 m
	Los Peares	Mino	90 m
<i>Salto del Sil</i>	San Esteban	Sil	100 m
	Sequeiros	»	20 m
<i>Electra del Viesgo Hidro-electrica del Cantabrico</i>	Salime	Navia	127 m
<i>Compania Sevillana de Electricidad</i>	Pintado	Viar	70 m
<i>Energia e Industrias Aragonesas</i>	Respomuso	Lago Respom.	25 ampl. 50
	Bachimana	» Bachim.	25 ampl. 50
	La Sarra	Agua Limpia	16 m
	Gallego	Gallego	23 m
<i>Salto del Ebro</i>	Flix	Ebro	12 m
<i>Iberduero</i>	Villalcampo	Duero	45 m
	Trespaderne	Ebro	15 m